07.04.2014 – 18:13 Uhr

Mort du deuxième ourson au parc animalier Dählhölzli / Prise de position de la Protection Suisse des Animaux PSA

Basel (ots) -

En décidant de ne pas séparer l'ours mâle Misha de sa compagne et de l'ourson, les responsables du parc animalier Dählhölzli ont accepté, en toute connaissance de cause, que le deuxième ourson subisse le même sort que celui qui avait été précédemment tué. Cette décision incompréhensible, et que rien ne justifie selon la Protection Suisse des Animaux PSA, a conduit à la nécessaire euthanasie du deuxième ourson pour le «délivrer de ses souffrances» comme le fait savoir le parc animalier.

L'argumentation des responsables selon laquelle il arrive dans la nature également que des oursons soient tués par leur géniteur est indéfendable. Lorsque des animaux sauvages sont détenus en captivité - même si leur détention est aussi adaptée que possible à leur espèce -, les lois de la nature ne valent plus. La position de la direction du parc animalier ne fait absolument pas cas des animaux. Elle est indigne d'une institution comme le parc animalier Dählhölzli. La Protection Suisse des Animaux PSA condamne avec la plus grande fermeté les incidents ayant conduit à la mort inutile et atroce de deux oursons durant leur élevage.

Contact:

Protection Suisse des AnimauxPSA
Service de presse
Téléphone 079 357 32 04
media@tierschutz.com

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019041/100754195 abgerufen werden.